

ETAMPES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-066

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

**Objet : Affectation des résultats définitifs – Budget principal exercice 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Paola LEROY, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme FatosKEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-066-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M57 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif (CA) ou du compte financier unique (CFU).

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a voté la délibération de reprise anticipée du résultat. Or ce dernier a évolué et se présente, maintenant, tel que :

L'excédent de l'exercice 2024 s'élève à 2 635 068,95 € et se décompose comme suit :

<b>Section d'investissement</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Résultat reporté 2023		1 039 210,19 €	1 039 210,19 €
Exécution 2024	10 758 842,13 €	7 823 632,72 €	- 2 935 209,41 €
Apurement du compte 1069 (1 <sup>ère</sup> année/10 ans)	78 891,37 €		-78 891,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 836 842,13 €</b>	<b>8 862 842,91 €</b>	<b>-1 974 890,59 €</b>
Restes à réaliser	3 124 854,31 €	3 320 722,80 €	195 868,49 €
<b>TOTAL avec Reports</b>	<b>13 962 587,81 €</b>	<b>12 183 565,71 €</b>	<b>-1 779 022,10 €</b>

Le résultat d'investissement fait apparaître un déficit d'un montant de 1 895 999,22 €.

Or l'apurement du compte 1069 voté en décembre 2024 pour le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 précise que le résultat d'investissement doit être diminué de 78 891,37 €.

Le résultat d'investissement est donc corrigé et fait apparaître un déficit d'un montant de 1 974 890,59 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, celui-ci reste négatif et s'élève à -1 779 022,10 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, doit donc être comblé par le résultat de la section de fonctionnement.

<b>Section de fonctionnement</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Résultat reporté 2023		585 365,77 €	585 365,77 €
Exécution 2024	38 663 094,38 €	42 491 819,66 €	3 828 725,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 663 094,38 €</b>	<b>43 077 185,43 €</b>	<b>4 414 091,05 €</b>
Besoin de financement			-1 779 022,10 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 635 068,95 €</b>

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2024 est excédentaire de 4 414 091,05 €.

Celui-ci est diminué du besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être reporté en 2025 à hauteur de 2 635 068,95 €.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024 du Budget Principal

Vu la délibération n°VI-DEL-2024-132 du 11 décembre 2024 relative à l'apurement du compte 1069 lors du passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°VI-DEL-2025-021 du 26 mars 2025 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-066-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025

Vu l'avis de la Commission de Stratégie financière et fonctions support en date du 17 juin 2025,

Après en avoir délibéré, 20 voix pour et 11 voix contre (MM. BAYART, CORBEL, GHENAÏM, HILLAIRE, MARCELIN, TURLOTTE, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES, ROYERE, TARTARIN, TRAN QUOC HUNG),

- Affecte une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 1 779 022,10 €, (ligne budgétaire 1068)
- Reporte le solde de l'excédent du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 2 635 068,95 €, (ligne budgétaire 002)
- Comptabilise le résultat déficitaire de la section investissement pour un montant de -1 974 890,59 €. (ligne budgétaire 001)



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- 1 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
091219102233-20250628-97-DEL-2025-068-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025